

NOTEZ-LE • Inscritez-vous en droit. Les nouveaux bacheliers, qui souhaitent suivre des études de Droit, (le cursus complet de la Licence en 3 années est possible depuis la rentrée 2009), peuvent s'inscrire du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 h et de 13 h 30 à 16 heures, à l'antenne universitaire de l'espace Van Gogh, ☎ 04 90 49 36 37 ou 04 90 49 47 75.

● **Fête des associations.** La Maison de la vie associative organise sa fête des associations le dimanche 18 septembre, de 10 heures à 18 heures, sur le boulevard des Lices. Cette manifestation a pour objectif de mettre à l'honneur la richesse et le dynamisme du tissu associatif du Pays d'Arles. Des réunions d'informations auront lieu en septembre.

● **Circulation limitée.** En raison de travaux, jusqu'au 10 novembre, la circulation rue Gambetta s'effectuera uniquement dans le sens centre ville - Trinquette sur une demi-chaussée de 9 heures à 17 heures. La circulation sera rétablie dans les deux sens à partir de 17 heures et jusqu'à 9 heures le lendemain.

● **Consommateurs.** La CLCV tient une permanence le premier lundi de chaque mois, de 14 h 30 à 17 heures, à son local des 500 logements, 10 rue Jean Roch Isnard. L'association conseille et défend dans tous les domaines de la vie quotidienne (banque, assurances, administration, opérateur de téléphonie, internet, etc.).

LE BLOC-NOTES

LE JOURNAL

Rédaction. 12, boulevard des Lices
04 90 18 30 00.
Fax: 04 90 49 91 52.
arles@laprovence-presse.fr

L'itinéraire ordinaire d'une "racaille" du Trébon

Mardi 31.09.2011

Un seul prévenu pour trois procès symptomatiques d'un réel malaise évoqué par le procureur

Ces trois là sont ce qu'on appelle vulgairement des racailles." Cet²e définition n'est ni un jugement de valeur, ni un terme péjoratif choisi au hasard: c'est bien ainsi que leur avocat a qualifié Nadir, 30 ans et Adil, 21 ans. Ces deux jeunes garçons, enfants du quartier du Trébon, étaient jugés hier par le tribunal correctionnel de Tarascon pour violences aggravées commises en février 2009. En l'espèce, une bagarre rangée entre partisans de Mohamed, 27 ans, le troisième co-prévenu incarcéré lui aussi pour une autre cause et ceux d'une fratrie bien connue également dans le quartier. "Ils nous cherchaient pour nous tomber dessus mais ce sont eux qui ont tapé les premiers. On n'a fait que se défendre" a insisté Mohamed, le verbe haut sur des épaules carrées caractéristiques du prisonnier qui lève de la fonte à longueur de journée.

Premier round de la bagarre générale

Et le jeune homme d'expliquer que c'est pour un salut non adressé, et une bisbille autour de celui qui aura la suprématie autour du terrain de football du quartier, que la bagarre a commencé. Laquelle n'était que le premier épisode de la rixe géante qui a secoué le Trébon un an plus tard (lire nos éditions de fin février 2010 et du 06 novembre 2010) et qui s'est conclue par la seule condamna-



En février 2010, une violente rixe avait éclaté dans ce quartier sensible. Le "1^{er} round" avait eu lieu un an plus tôt. / PHOTO ARCHIVES V.F.

tion d'Adil, devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence, à un an de détention pour un coup de couteau.

Mais hier, à Tarascon, alors que leurs détracteurs ne s'étaient pas présentés, les jeunes hommes ont eu toute latitude pour crier leur innocence. Et ce grâce au talent de maître Damien Faupin qui a souligné l'absence de témoignages probants et de preuves de violence: en effet, même la jeune fille qui dit avoir reçu des coups de pied au sol n'a eu que la lèvre

légèrement abîmée et personne ne peut attester avoir reçu un coup du pied de biche dont Nadir s'était saisi pour se défendre. Si bien que les deux plus jeunes ont été relaxés, tandis que Mohamed a écopé d'une amende de 750 euros. Le vice-procureur Alain Lapiere, qui avait requis des peines de 2 ans de prison, annonçait dès l'issue du procès, son intention de faire appel.

Et c'est là, à l'énoncé du jugement, que le tempérament des jeunes prévenus s'est révélé:

goguenards, ils avaient retrouvé le sourire pour fanfaronner devant les copains qui étaient venus les soutenir au tribunal. Et pourtant on aurait espéré voir Nadir en particulier, plus respectueux de ses juges.

Lui qui comparaisait pour trois affaires dans la même matinée et qui a déjà un casier chargé de 11 condamnations, s'est contenté de nier et de crier au complot. Sans jamais rien assumer de ses actes. Pourtant, malgré ses dénégations, il a également été condamné

hier à 2 mois pour détention de cannabis (peine confondue avec une autre), et 6 mois pour recel d'un ordinateur provenant d'un cambriolage.

"Climat de terreur"

Dans ces dossiers aussi, le malaise subi par les habitants tranquilles de certains quartiers, se sentent jusqu'à la barre du tribunal. En effet, c'est parce que la victime du cambriolage est allée demander des comptes... qu'il a été victime d'un coup de couteau. Dans le dos, de surcroît. "C'est le problème dans ces quartiers: quand on demande justice, on est attaqué" a relevé maître Vincent Clergerie pour la partie civile. "Ces jeunes gens là font régner un climat de terreur et sont excessivement dangereux" ajoutait Alain Lapiere en faisant référence au rapport d'un travailleur social, reconnaissant que depuis que ces jeunes ont été incarcérés, le quartier est beaucoup plus calme. "Ce sont ce qu'on appelle vulgairement des racailles... mais ce n'est pas pour autant qu'ils sont responsables de tout ce dont on les accuse" a ajouté maître Faupin soulignant que pour que ses clients comprennent la sanction de la justice, ils ne devaient être condamnés que pour des faits avérés. Même si aucun ne s'excuse ni ne regrette d'être primé par aucun des trois pré-